

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ste-Praxède, tenue le 4 juin 2018 et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

M. Jean-François Roy

M. Paul Audet

Mme Jacqueline Demers

M. Gaétan Lapointe

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Daniel Talbot, maire. Madame Josée Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

### **2018-06-132 Ouverture de la session**

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance à 19 h 10.

Adoptée.

### **2018-06-133 Adoption de l'ordre du jour du 4 juin 2018**

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par Mme Jacqueline Demers

Et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour ci-après présenté.

Ouverture de la session

Adoption de l'ordre du jour du 4 juin 2018

Résolution: Dispense de lecture du procès-verbal du 7 mai 2018

Résolution: Adoption du procès-verbal du 7 mai 2018

Résolution: Dispense de lecture du procès-verbal du 17 mai 2018

Résolution: Adoption du procès-verbal du 17 mai 2018 (extraordinaire)

**CORRESPONDANCE** (Liste remise à chacun)

#### **AFFAIRES NOUVELLES**

##### **Législation et Administration**

Résolution : Confirmation de la vacance au poste 5

Avis : élections partielles

Résolution : Mode de diffusion du rapport du maire

Rapport aux citoyens de la situation financière

Résolution : Représentant au comité de diversification Secteur Sud

Lumière de rue : à proximité du Chemin Benoit-Giguère

Résolution : Travaux d'entretien équipements communautaires

Résolution : Rehaussement taux TVQ

##### **Sécurité publique**

Nomination d'un responsable : Élaboration d'un plan des mesures d'urgence

##### **Urbanisme, environnement et Aménagement du territoire**

Avis de motion : Règlement no 236-2018

Résolution : Adoption du projet de règlement de concordance numéro 236-2018  
amendant le règlement de zonage numéro 204-2013

Résolution : Confirmation de la tenue d'une assemblée publique de  
consultation : Règlement no 236-2018

Résolution : Entente MRC : Cours d'eau ruisseau Jackman

Résolution : Choix de l'entrepreneur : Travaux ruisseau Jackman

Résolution : Surveillance de chantier

Résolution : Avis à Ferme Rémarie : Réalisation des travaux du cours d'eau

Résolution : Programme de subvention : composteurs domestiques

##### **Voirie**

Résolution : Programme d'aide au réseau routier local

Résolution : Confirmation dépôt du plan de M. Drolet, arp.géomètre  
Résolution : Position de la municipalité : Plan de l'arpenteur Drolet  
Résolution : Demande de gravier : Chemin Lacroix  
Résolution : Rechargement de gravier dans les rangs du territoire  
Résolution : Débroussaillage Renaud Doyon  
Résolution : Fauchage des rangs  
Résolution : Paiement reprofilage Exc. Grégoire Garneau  
Résolution : Budget supplémentaire : reprofilage 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> Rang  
Résolution : Réparation : Ponceau intersection 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> Rang et route 263  
Résolution : Ponceau chemin du Lac-des-Ours  
Résolution : Paiement travaux ponceaux RIRL

#### **Loisirs et culture**

Résolution : Confirmation de date : Tournée des municipalités  
Informations : Coopération en loisirs Secteur sud  
Résolution : Don : Événement réseau culturel Secteur sud  
**Résolution : Paiement des comptes du 8 mai au 4 juin 2018**  
Questions des élus et employés  
Questions des personnes présentes  
Résolution: Levée de la séance

Adoptée.

#### **2018-06-134 Dispense de lecture du procès-verbal du 7 mai 2018**

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe  
Appuyé par M. Jean-François Roy  
Et résolu unanimement d'accorder la dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2018, puisque tous les élus en ont pris connaissance.

Adoptée.

#### **2018-06-135 Adoption du procès-verbal du 7 mai 2018**

Il est proposé par M. Paul Audet  
Appuyé par Mme Jacqueline Demers  
Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 7 mai 2018.

Adoptée.

#### **2018-06-136 Dispense de lecture du procès-verbal du 17 mai 2018**

Il est proposé par M. Jean-François Roy  
Appuyé par M. Paul Audet  
Et résolu unanimement d'accorder la dispense de lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mai 2018, puisque tous les élus en ont pris connaissance.

Adoptée.

#### **2018-06-137 Adoption du procès-verbal du 17 mai 2018**

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers  
Appuyé par M. Paul Audet  
Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mai 2018.

Adoptée.

## **CORRESPONDANCE**

Chaque élu reçoit la liste de correspondance qui est déposée au conseil.

## **AFFAIRES NOUVELLES**

### **LÉGISLATION ET ADMINISTRATION**

#### **2018-06-138 Résolution : Confirmation de la vacance au poste 5**

Attendu le décès du conseiller M. Gilles Deshaies, le 8 mai 2018;

Attendu que le poste de conseiller au siège numéro cinq (5) devient vacant;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement de confirmer la vacance au poste de conseiller du siège numéro cinq (5).

Adoptée.

#### **2018-06- Avis : Élections partielles**

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers

Appuyé par M. Gaétan Lapointe

Et résolu unanimement que la directrice générale, agissant comme présidente d'élection, informe les gens présents qu'une élection partielle est prévue au poste de conseiller du siège numéro cinq (5).

Si requis, la date du scrutin sera fixée au 30 septembre. Les détails concernant une élection partielle seront publiés par avis public, selon les délais fixés par la loi.

Adoptée.

#### **2018-06-140 Résolution : Mode de diffusion du rapport du maire**

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par Mme Jacqueline Demers

Et résolu unanimement de diffuser le rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe sur le site web de la municipalité et dans le journal Le Messager.

Adoptée.

#### **2018-06-141 Rapport aux citoyens de la situation financière**

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par Mme Jacqueline Demers

Et résolu unanimement que les élus confirment que le maire Daniel Talbot a déposé le rapport sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année 2017, le tout dans les délais prescrits par la loi.

Adoptée.

#### **2018-06-142 Résolution : Représentant comité diversification secteur Sud**

Attendu le décès du conseiller M. Gilles Deshaies;

Attendu que M. Deshaies était le représentant de la Municipalité au comité de diversification du Secteur sud;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Lapointe

Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement de nommer M. Daniel Talbot, maire, comme membre du comité de diversification du secteur Sud. M. Paul Audet agira comme substitut en l'absence de M. Talbot.

Adoptée.

#### **2018-06-143            Lumière de rue : Secteur chemin Benoît-Giguère**

Attendu la décision du conseil, par la résolution 2018-04-85 par laquelle un luminaire au DEL devait être installé à l'intersection de la route 263 et du chemin Benoît-Giguère;

Attendu que suite à notre demande d'éclairage public auprès d'Hydro-Québec, nous sommes informés que d'installer le luminaire prévu à l'endroit souhaité nécessitait des coûts de plus de 1 580 \$, dû à l'absence de transformateur sur l'emplacement visé;

Attendu qu'il est opportun de changer d'endroit pour localiser une lampe DEL dans ce secteur;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par M. Gaétan Lapointe

Et résolu unanimement de demander à Hydro-Québec, l'autorisation d'installer un luminaire DEL sur le poteau à proximité du chemin Benoît-Giguère, à l'endroit où est installé le transformateur. Cependant, au lieu de procéder à l'installation d'un luminaire de 90 watts, il est convenu de se procurer un luminaire de 140 watts, au prix de 830 \$.

La directrice générale est mandatée pour modifier la demande d'éclairage public auprès d'Hydro-Québec et de commander le luminaire de 140 watts auprès de N. Faucher Électrique.

Adoptée.

#### **2018-06-144 Travaux d'entretien des équipements communautaires**

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement que les élus donnent leur accord pour que différents travaux de maintenance (ex : peinture) soient réalisés par Messieurs Gilles Jacques ou Donald Bouchard.

Aussi, le conseil est informé qu'un représentant de l'entreprise SIM Informatique soit présent au bureau municipal afin d'améliorer le filage des systèmes informatiques.

Finalement, il est convenu de demander un estimé à une entreprise de fondation afin de connaître le coût des réparations des fissures de ciment sous la galerie de la façade avant du bâtiment communautaire.

Adoptée.

#### **2018-06-145 Rehaussement du taux de TVQ remboursé aux municipalités**

Attendu que l'entrée en vigueur de la Loi 122 vise l'augmentation de l'autonomie des municipalités et leurs pouvoirs ainsi qu'à reconnaître qu'elles sont des gouvernements de proximité;

Attendu depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, les municipalités ont droit à un remboursement partiel de la TVQ sur les fournitures de biens et de services;

Attendu que ce remboursement partiel prive les municipalités de revenus importants, qui pourraient être investis dans des projets locaux et régionaux d'envergure;

Attendu que le gouvernement du Canada rembourse la totalité de la TPS aux municipalités;

Attendu que les entreprises privées ont droit à un remboursement total de la TVQ sur les fournitures de biens et de services;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Lapointe

Appuyé par Mme Jacqueline Demers

Et résolu unanimement que la municipalité de Ste-Praxède demande au gouvernement du Québec d'établir le taux de remboursement de la TVQ à 100 % sur les fournitures de biens et de services des municipalités.

Que cette résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au ministre des Finances, à la FQM et à L'UMQ.

Adopté.

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **2018-06-146 Nomination d'un responsable : Élaboration d'un plan de mesures d'urgences**

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe

Appuyé par Mme Jacqueline Demers

Et résolu unanimement de nommer M. Paul Audet, conseiller, comme responsable de l'élaboration d'un plan d'urgence en matière de sécurité civile.

Une obligation légale fait en sorte qu'à compter de 2019, toutes les municipalités devront détenir un plan de mesure d'urgence.

Adoptée.

## **URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **2018-06-147 Avis de motion : Règlement numéro 236-2018**

M. Jean-François Roy donne avis de motion qu'à une séance subséquente, le règlement numéro 236-2018 amendant le règlement de zonage numéro 204-2013 sera adopté.

Adoptée.

### **2018-06-148 Résolution : Adoption du projet de règlement de concordance numéro 236-2018 amendant le règlement de zonage numéro 204-2013**

Attendu que le règlement de zonage numéro 204-2013 de la municipalité de Sainte-Praxède est en vigueur depuis le 18 juillet 2013 ;

Attendu que le secteur du chemin des Roy a été identifié comme « Zone de villégiature » depuis l'entrée en vigueur du règlement 139, soit depuis juin 1996 ;

Attendu que le règlement de concordance numéro 165 de la municipalité adopté suite à l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement révisé, règlement numéro 75 de la MRC des Appalaches, identifiait également le secteur du chemin des Roy comme une « zone de villégiature » ;

Attendu que l'annexe A du règlement 150 de la MRC des Appalaches, illustrant les « Grandes affectations du territoire », identifiait toujours le secteur du chemin des Roy comme une « aire d'affectation de villégiature » ;

Attendu que le Plan d'urbanisme, règlement numéro 213-2914, conformément au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Appalaches, identifiait le chemin des Roy comme une « affectation de villégiature » ;

Attendu que sur les cartes du règlement de zonage numéro 214-2014 une erreur a été commise en omettant d'identifier le secteur du chemin des Roy comme une zone de villégiature conformément au Plan d'urbanisme de la municipalité et au schéma d'aménagement de la MRC des Appalaches ;

Attendu qu'il est opportun de remédier à cette omission en modifiant les feuillets 1 et 2 de la cartographie du plan de zonage numéro 214-2014 faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 204-2013 ;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par Mme Jacqueline Demers

Et résolu unanimement que le projet de règlement de concordance numéro 236-2018 amendement le règlement de zonage numéro 204-2013 soit adopté.

Les élus déclarent avoir reçu une copie dudit projet de règlement.

Adoptée.

#### **2018-06-149 Résolution : Confirmation de la tenue d'une assemblée publique de consultation : Règlement no 236-2018**

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement que les élus confirment la tenue d'une assemblée de consultation publique, relativement à l'adoption du règlement numéro 236-2018. Cette assemblée se tiendra lundi le 9 juillet 2018, à 18 h 45.

Adoptée.

#### **2018-06-150 Résolution : Entente MRC : Délégation de compétence Travaux au cours d'eau tributaire du ruisseau Jackman**

Attendu que le cours d'eau tributaire du ruisseau Jackman est situé sur le territoire de la municipalité de Sainte-Praxède sur les lots numéros 5 689 013, 5 689 552 et 5 688 998 au cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Frontenac, propriétés de la municipalité de Sainte-Praxède et de la Ferme Rémavie enr. est sous la compétence de la MRC des Appalaches, tel que prévu par l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005, chapitre 6), ci-après citée (L.C.M.);

Attendu que la municipalité de Sainte-Praxède souhaite réaliser des travaux de dégagement de drains agricoles aux abords du cours d'eau précité, considérés comme des travaux d'aménagement de cours d'eau, en réponse à la demande de M. Vital Grimard de la Ferme Rémavie enr.;

Attendu que la MRC des Appalaches et la municipalité de Sainte-Praxède ont choisi de conclure une entente relative à la gestion des travaux d'aménagement du cours d'eau sur les lots numéro 5 689 013 ,5 689 552 et 5 688 998 au cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Frontenac;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement d'autoriser le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité, l'entente relative à la gestion de travaux d'aménagement d'un tributaire du ruisseau Jackman, laquelle entente a pour objet de confier à la municipalité de Sainte-Praxède la responsabilité de la gestion de travaux d'aménagement requis sur le cours d'eau situé sur les lots 5 689 013, 5 689 552 et 5 688 998 au cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Frontenac, et de prévoir les modalités d'exercice de cette responsabilité. Les travaux consistent à aménager le cours d'eau de manière à permettre un écoulement adéquat tout en excavant la hauteur nécessaire au dégagement des drains agricoles situés sur la portion de la propriété de la Ferme Rénavie enr., identifiée sur le plan 626893, réalisé par la firme SNC-Lavalin. Lesdits travaux ont fait l'objet d'une demande de certificat d'autorisation au titre de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement auprès du Ministère du Développement durable, Environnement et lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

Toutes les conditions incluses dans ladite entente devront être respectées.

Adoptée.

**2018-06-151 Résolution : Choix de l'entrepreneur**  
**Travaux au cours d'eau tributaire du ruisseau Jackman**

Attendu la réalisation des travaux dans le cours d'eau tributaire du ruisseau Jackman;

Attendu que les travaux seront exécutés sur les lots numéros 5 689 013, 5 689 552 et 5 688 998 du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Frontenac;

Attendu que la réalisation des travaux sont approuvés suivant l'émission d'un certificat d'autorisation délivré par le Ministère du Développement durable, Environnement et lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

Attendu que la gestion des travaux est sous la responsabilité de la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Lapointe

Appuyé par Mme Jacqueline Demers

Et résolu unanimement de confier l'exécution des travaux à : Excavation Gagnon & Frères Inc., selon le taux horaire en vigueur. Au surplus, il est convenu qu'un contremaître de cette entreprise soit présent lors des travaux afin de procéder à l'arpentage de construction requis.

Adoptée

**2018-06-152 Résolution : Surveillance de chantier**  
**Travaux au cours d'eau tributaire du ruisseau Jackman**

Attendu la réalisation des travaux dans le cours d'eau tributaire du ruisseau Jackman sur les propriétés de Ferme Rénavie et de la Municipalité de Ste-Praxède;

Attendu qu'il y a lieu que les interventions soient réalisées selon les exigences du certificat d'autorisation du Ministère du Développement durable, Environnement et lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), selon le plan réalisé par SNC Lavalin numéro 626893;

Attendu qu'une surveillance de chantier est requise pendant l'exécution afin de s'assurer de respecter les exigences du plan réalisé par SNC Lavalin et des normes en matière d'environnement;

En conséquence il est proposé par M. Gaétan Lapointe  
Appuyé par M. Paul Audet  
Et résolu unanimement de confier à la firme d'ingénieurs SNC Lavalin, un mandat de surveillance de chantier lors de l'exécution des travaux. Cette surveillance de travaux sera réalisée selon le tarif horaire en vigueur.

Adoptée.

#### **2018-06-153 Résolution : Réunion de démarrage avant les travaux**

Il est proposé par M. Paul Audet  
Appuyé par Mme Jacqueline Demers  
Et résolu unanimement que le conseil municipal planifiera la tenue d'une réunion de démarrage avant le début des travaux d'intervention dans le cours d'eau tributaire du Ruisseau Jackman;

En effet, il y a lieu que tous les propriétaires concernés, savoir Ferme Rémavie et Municipalité de Ste-Praxède soient conviés à cette réunion, à laquelle devront participer également un représentant de l'entreprise Excavation Gagnon & Frères, M. Gilles Binet de la firme SNC Lavalin, concepteur des plans ainsi que M. Rémy Fluet, technicien en environnement à la MRC des Appalaches.

Cette rencontre a pour but de s'assurer que toutes les personnes intéressées soient avisées de la teneur des travaux. Aussi, Ferme Rémavie devra nous confirmer les détails de ses interventions relatives à la déviation des drains sur sa propriété, tel que convenu par l'entente intervenue avec la Municipalité de Ste-Praxède. Toutes les normes environnementales en vigueur devront également être respectées.

Adoptée.

#### **2018-06-154 Résolution : Avis à Ferme Rémavie : Réalisation des travaux du cours d'eau tributaire du ruisseau Jackman**

Attendu que des travaux dans le cours d'eau tributaire du ruisseau Jackman seront entrepris au cours de l'été 2018;

Attendu que lesdites interventions devront être réalisées selon le plan de SNC Lavalin et de toutes les exigences contenues dans le certificat d'autorisation délivré par le Ministère du Développement durable, Environnement et lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

Attendu que les travaux ont pour but de dégager les drains agricoles de l'entreprise Ferme Rémavie;

Attendu que la Municipalité est maître-d'œuvre des travaux;

Attendu qu'il est opportun d'aviser Ferme Rémavie enr. que les travaux seront réalisés par l'entreprise Gagnon & Frères et qu'une surveillance de chantier est requise;

Attendu qu'une entente est intervenue entre Ferme Rémavie et la municipalité de Ste-Praxède quant à l'obligation de Ferme Rémavie de boucher les drains installés sur la propriété municipale et de canaliser ses eaux sur les immeubles lui appartenant;

Attendu qu'il est opportun d'informer Ferme Rémavie de la réalisation des travaux et de son obligation de respecter l'entente intervenue entre la Municipalité et Ferme Rémavie signée le 18 octobre 2016;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Gaétan Lapointe

Et résolu unanimement que Me Anne-Marie Lessard avocate soit mandatée pour informer Ferme Rémavie des travaux qui seront réalisés sur leur propriété, lesquels devront être conformes aux exigences du certificat d'autorisation délivré par le Ministère du Développement durable, Environnement et lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Au surplus, l'entente intervenue pour le travail de démantèlement des drains agricoles devra être suivie dans le respect de toutes les règles de bonnes pratiques en matière environnementale.

Adoptée.

#### **2018-06-155 Résolution : Programme subvention : composteur**

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement que la municipalité de Ste-Praxède souhaite soumettre une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide au compostage domestique et communautaire.

En effet, à compter du 31 décembre 2019, plus aucun déchet organique ne devra se trouver dans les poubelles. Ce programme de subvention est disponible jusqu'en décembre 2018.

En ce sens, il est convenu qu'une soumission soit demandée à l'entreprise TORA pour la fourniture et la livraison de 300 composteurs domestiques et récipients de cuisine.

Une fois l'estimé reçu, il est convenu que la directrice générale adresse une demande de subvention afin de pouvoir offrir un composteur domestique aux contribuables de Ste-Praxède.

Adoptée.

#### **VOIRIE**

#### **2018-06-156 Résolution : Programme d'aide au réseau routier local**

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement que les élus déclarent avoir été informés des nouvelles règles du programme de la voirie locale et s'engagent à les respecter lors d'une prochaine demande de subvention.

Adoptée.

**2018-06-157 Résolution : Confirmation dépôt du plan de M. Drolet, arp.-  
géomètre : Dossier Chemin Giroux**

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers

Appuyé par M. Gaétan Lapointe

Et résolu unanimement que les élus confirment que la directrice générale a procédé au dépôt du plan de localisation de l'arpenteur-géomètre M. Yves Drolet (minutes 11 225), relativement au dossier du chemin Giroux opposant la municipalité de Ste-Praxède et Ferme Rémavie enr.

Adoptée.

**2018-06-158 Résolution : Position de la Municipalité :  
Plan de l'arpenteur Yves Drolet**

Attendu le litige opposant Ferme Rémavie enr. et la Municipalité de Ste-Praxède, relativement aux limites d'une section du chemin Giroux;

Attendu que l'arpenteur-géomètre M. Yves Drolet a été mandaté suivant une entente commune entre les parties afin d'indiquer sur un plan, les prétentions de chacun;

Attendu que le plan de localisation de l'arpenteur-géomètre, M. Yves Drolet, conservé sous le numéro 11 225 de ses minutes et daté du 21 mai 2018 a été déposé au conseil municipal;

Attendu qu'il y a lieu que la Municipalité de Ste-Praxède se prononce suivant la prise de connaissance du plan de localisation soumis par l'arpenteur-géomètre;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Lapointe

Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement que la Municipalité de Ste-Praxède maintient sa position et confirme que le conseil demeure en accord avec le tracé proposé par l'arpenteur-géomètre M. Éric Bujold de la firme Ecce Terra.

Il est convenu de mandater Me Anne-Marie Lessard, avocate, d'aviser l'arpenteur-géomètre M. Drolet de notre position. Les élus souhaitent également qu'une copie de la lettre adressée à l'arpenteur-géomètre Drolet soit transmise à l'avocat de Ferme Rémavie.

Adoptée.

**2018-06-159 Résolution : Demande de gravier : Chemin Lacroix**

Attendu une demande de gravier pour le chemin Lacroix;

Attendu qu'avant de se prononcer, les élus avaient mandaté l'inspecteur en voirie, M. Richard Bellavance de se rendre sur place afin de voir si des corrections étaient nécessaires sur la forme du chemin privé;

Attendu que M. Richard Bellavance confirme au conseil que la voie carrossable du chemin Lacroix est maintenant corrigée et prête à recevoir du gravier;

Attendu que le développement des Berges de l'Île a vendu, en date de ce jour, treize emplacements dont l'un est construit et deux constructions de résidences sont prévues cet été;

Attendu que la majorité des propriétaires ont déposé une requête de demande d'entretien d'un chemin privé, le tout tel que prévu par l'article 70 de la loi sur les compétences municipales;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-François Roy  
Appuyé par M. Paul Audet  
Et résolu unanimement que le conseil accepte de procéder à du rechargement de gravier 0-1/2'' sur le chemin Lacroix. Quinze (15) voyages sont autorisés.

Adoptée.

#### **2018-06-160 Résolution : Rechargement de gravier dans les rangs du territoire**

Il est proposé par M. Paul Audet  
Appuyé par M. Jean-François Roy  
Et résolu unanimement d'autoriser l'inspecteur municipal de procéder à l'achat de 150 voyages de gravier, chez M. Labrecque Inc., pour procéder au rechargement sur les chemins.

Le matériel utilisé sera du 0-1/2'' ou du 0-3/4'', selon les recommandations de l'inspecteur en voirie.

Les élus reconnaissent avoir obtenu le détail du nombre de voyages qui seront livrés dans chacun des chemins concernés.

Adoptée.

#### **2018-06-161 Résolution : Débroussaillage Renaud Doyon**

Il est proposé par M. Jean-François Roy  
Appuyé par Mme Jacqueline Demers  
Et résolu unanimement que le conseil mandate l'entreprise de Renaud Doyon pour procéder à du débroussaillage sur nos rangs principaux, selon un tarif horaire de 75 \$.

Il est convenu que le débroussaillage soit effectué sur l'ensemble des chemins municipaux.

L'inspecteur Richard Bellavance est mandaté pour communiquer avec Renaud Doyon afin de prendre entente sur le moyen de la réalisation des travaux et pour lui indiquer les chemins ciblés.

Adoptée.

#### **2018-06-162 Résolution : Fauchage des rangs**

Il est proposé par M. Paul Audet  
Appuyé par Mme Jacqueline Demers  
Et résolu unanimement que le conseil municipal accepte l'offre de service de Construction Pierre Beaulieu Inc. pour effectuer le fauchage des abords des rangs suivants :

Chemin Thibodeau	les deux côtés
Chemin Marjobert	les deux côtés
Chemin du Cimetière	les deux côtés
Chemin du Hameau (publique)	les deux côtés
Chemin Létourneau (publique)	les deux côtés

Chemin Lac des Ours	le côté droit
Chemin Giroux (en partie)	les deux côtés
Rang B & C	les deux côtés
Rang 2	les deux côtés
Rang A (inclus M. Bouliane)	les deux côtés
11 <sup>e</sup> Rang (jusqu'au lot M. Landry)	les deux côtés
9 <sup>e</sup> et 10 <sup>e</sup> Rang	les deux côtés
3 <sup>e</sup> Rang Straford (jusqu'au #5097)	les deux côtés
12 <sup>e</sup> Rang	les deux côtés

Cette offre de service s'élève 1000 \$ plus taxes. Les travaux seront réalisés avant les vacances de juillet. L'inspecteur Richard Bellavance communiquera avec l'entrepreneur pour l'informer de l'acceptation de cette offre.

Malgré une proposition d'un contrat de cinq ans, le conseil choisi d'octroyer le contrat de fauchage d'année en année.

Adoptée.

**2018-06-163 Résolution : Paiement reprofilage Exc. Grégoire Garneau**

Attendu les travaux de reprofilage de fossés effectués par Excavation Grégoire Garneau dans le Rang B-et-C;

Attendu que ces travaux, principalement réalisés dans le roc sont terminés;

Attendu que le coût des interventions réalisés s'élève à 8 908,75 \$ plus taxes.

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement que les élus autorisent la directrice générale à payer la facture produite par Excavation Grégoire Garneau selon un montant de 8 908,75 \$ plus taxes.

Adoptée.

**2018-06-164 Résolution : Budget supplémentaire :  
Reprofilage 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> Rang**

Attendu la résolution numéro 2018-05-112 adoptée le 7 mai 2018, par laquelle un budget de 15 000 \$ était alloué pour du reprofilage de fossés;

Attendu que le budget est atteint mais qu'il reste une longueur d'environ 1,5 km pour finaliser tout le côté droit du 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> Rang;

Attendu qu'un budget supplémentaire est autorisé pour finir le reprofilage de fossés jusqu'à concurrence d'un budget ne dépassant pas 25 000 \$ ;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Lapointe

Appuyé par Mme Jacqueline Demers

Et résolu unanimement que le conseil est d'accord pour accorder un budget supplémentaire pour des travaux de reprofilage de fossés dans le 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> Rang.

Les travaux supplémentaires seront achevés par l'entreprise Excavation Gagnon & Frères. L'ensemble des travaux de ce contrat ne devront pas dépasser le montant de 25 000 \$ taxes incluses, autorisé pour un contrat de gré à gré.

Adoptée.

**2018-06-165 Résolution : Réparation : Empierrement :**  
**Ponceau intersection 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> Rang et route 263**

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par M. Gaétan Lapointe

Et résolu unanimement de mandater Excavation Gagnon & Frères pour procéder à des travaux d'encrochement pour assurer une protection de la tête du ponceau, en aval, de la traverse de l'intersection du 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> et de la Route 263.

Excavation Gagnon & Frères estime le coût des travaux à 600 \$.

Les travaux pourront être réalisés une fois que le permis de voirie du ministère des Transports sera délivré.

Adoptée.

**Information : Changement de ponceau : Chemin du Lac-des-Ours**

La directrice générale informe les élus des normes à respecter pour le changement d'un ponceau de traverse dans le chemin du Lac-des-Ours. Comme ce ponceau est situé dans un cours d'eau, il faut connaître la teneur du cours d'eau. En ce sens, avant d'entreprendre quelques travaux que ce soit, il y a lieu d'adresser une requête concernant la domanialité du lit des lacs et des cours d'eau au MDDELCCC. Ce dossier est donc reporté à une séance ultérieure.

**2018-06-166 Résolution : Paiement travaux ponceaux RIRL**

Attendu le programme RIRL par lequel la Municipalité a obtenu un engagement du ministère des Transports pour l'octroi d'une subvention de l'ordre de 60 647 \$ pour la réhabilitation des trois ponceaux du Rang A;

Attendu qu'un contrat a été octroyé à Excavation Gagnon & Frères suite à un appel d'offre ;

Attendu que les travaux sont maintenant terminés et qu'il y a lieu de soumettre notre reddition de compte au ministère afin d'obtenir le versement de cette subvention;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par Mme Jacqueline Demers

Et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale à payer Excavation Gagnon & Frères pour les travaux de ponceaux du Rang A, lesquels s'élèvent à 67 302 \$ plus taxes.

Le paiement sera effectué une fois que l'analyse des coûts sera validée par l'ingénieur Daniel Lapointe.

Adoptée.

**LOISIRS ET CULTURE**

**2018-06-167 Résolution : Confirmation de date : Tournée des municipalités**

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers

Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement de confirmer que la tournée des municipalités organisée par la MRC des Appalaches est fixée au 13 novembre prochain.  
L'objectif de cette rencontre est de réfléchir aux priorités de développement de la municipalité et susciter la participation citoyenne dans différents projets.

La directrice générale est autorisée à publiciser cette activité au moment opportun.

Adoptée.

#### **2018-06-168 Rencontre : Coopération en loisirs secteur Sud**

Attendu qu'une rencontre organisée par la Ville de Disraeli a eu lieu le 31 mai 2018 concernant un projet de coopération en loisirs Secteur Sud;

Attendu qu'il est opportun de nommer un membre du conseil afin d'assister aux futures rencontres concernant ce projet;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet  
Appuyé par M. Jean-François Roy  
Et résolu unanimement de nommer la conseillère Madame Jacqueline Demers comme représentante de la Municipalité de Ste-Praxède pour participer à d'éventuelles rencontres concernant un projet de coopération en loisirs.

Adoptée.

#### **2018-06-169 Résolution : Don : Événement réseau culturel secteur Sud**

Il est proposé par M. Paul Audet  
Appuyé par M. Jean-François Roy  
Et résolu unanimement d'accorder un don de 75 \$ pour la tenue de l'événement du réseau culturel du secteur Sud.

Cette activité annuelle regroupe l'ensemble des artisans. L'activité de réseautage est prévue le 12 octobre prochain.

Adoptée.

#### **2018-06-170 Résolution : Paiement des comptes au 4 juin 2018**

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers  
Appuyé par M. Jean-François Roy  
Et résolu unanimement de confirmer et accepter le dépôt de la liste des comptes payés du 8 mai au 4 juin 2018, laquelle s'élève à 110 079,04 \$.

Adoptée.

---

Josée Vachon, directrice générale/secrétaire-trés. Je certifie que la Municipalité de Ste-Praxède dispose des crédits nécessaires pour payer les comptes déposés.

#### **Questions des élus et employés**

#### **2018-06-171 Programme subvention Fonds de développement du territoire (FDT)**

Il est proposé par M. Paul Audet  
Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale à vérifier auprès de Mme Carole Mercier de la MRC des Appalaches, si une demande de subvention dans le cadre du programme du « Fonds de développement du Territoire » pourrait être soumise pour l'achat d'équipement pour les sentiers multifonctionnels aux abords de la Rivière St-François.

Adoptée.

### **Questions des personnes présentes**

#### **2018-06-172 Résolution: Levée de la séance**

Il est proposé par M. Paul Audet  
Appuyé par Mme Jacqueline Demers  
Et résolu unanimement de lever cette séance régulière à 21 h 10.

Adoptée.

M. Daniel Talbot  
Maire  
Président d'assemblée

Mme Josée Vachon  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

*Je, Daniel Talbot, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.*